

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoint
- Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MUSEE : VENTE DES BILLETS PAR L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU GRAND DAX

La vente des billets d'entrée pour le Musée de Borda et la Crypte archéologique est assurée par les agents du Musée, mandatés par le Trésor Public sur le site de la Chapelle des Carmes.

Par convention en date du 30 mai 2016, afin de raccourcir le délai entre l'information donnée au public sur l'intérêt de l'exposition du Musée et l'acte d'achat du billet, un deuxième point de vente a été organisé à l'Office du Tourisme et du Thermalisme de Dax pour une durée d'un an.

L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax a accepté de prendre à sa charge cette nouvelle mission, qui entre parfaitement dans ses compétences au regard de ses statuts. Il ne retient aucune commission sur le prix du billet.

Le dispositif ayant montré son intérêt, il est proposé d'établir une nouvelle convention, renouvelable, avec le nouvel Office intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax.

Un projet de convention de partenariat actualisé a été rédigé pour préciser les nouvelles conditions et les modalités de mise en œuvre, ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention entre le Musée de Borda et l'Office intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».